Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 18 Joumada I 1443
22 Décembre 2021

N° 122

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2866**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2869**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2871**
Homologation de résolutions **2872**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2872**
Avis aux créanciers..... **2876**
Convocations
Sociétés anonymes **2876**
Sociétés à responsabilité limitée **2879**
Autres sociétés **2879**
Divers
Avis au public..... **2879**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE FARRAH ET COMPAGNIE

Société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne

En cours d'augmentation de capital

Capital social : 2.005.660 TND

Siège social : Z.I Henchir Bouteffeha Lot n°1 Béja 9000

Identifiant Unique : 1626831/S

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Montant de l'augmentation du capital social : Un million de dinars

Objet social : extraction d'huiles alimentaires brutes

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13/12/2021 a été déposé à la recette des finances de Béja le 15/12/2021 sous le numéro M055822.

Nombre d'actions à souscrire : Cent mille (100.000) actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer la totalité lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : Dix Dinars Tunisiens (10 TND) chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Montant du capital à souscrire : Un million de Dinars (1.000.000DT) soit 100.000 actions à souscrire par compensation de comptes courant associés et en numéraire et à libérer totalement à la souscription.

Nombre d'actions à souscrire : 45.000 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 Dinars chacune, sans prime d'émission, à souscrire et à libérer par compensation de compte courant associé réservé à l'actionnaire Mounir Farrah, et 55.000 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 Dinars chacune, sans prime d'émission, à souscrire et à libérer en numéraire réservé au nouvel actionnaire STB Manager.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription de l'augmentation de capital en numéraire par le biais d'ESSOR FUND représenté par STB MANAGER de 550.000 DT doivent être versés à la banque ATB, agence Centre urbain nord, en un compte indisponible intitulé «Société Farrah et compagnie en cours d'augmentation de capital» sous le numéro, 01013054119200451519.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 277 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2021T01224SANB2

Représentation de matériel de transport

Société ITALCAR SA

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue n°8612 Impasse n°4, Zone Industrielle de la Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

RC : B015222205

Matricule Fiscal : 937892/D/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2012, enregistré le 18 juin 2012 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Bureau - Tunis sous le numéro n°12805496 quittance n°6574 et 6575 et versé au Registre National des Entreprises le 12 juillet 2012, il a été décidé l'approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2011 et l'affectation des résultats.

La même Assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs et des commissaires aux comptes.

2021R03076SANB2

SOCIETE NOUVELLE DES EAUX MINERALES "SONEM"

Société anonyme

Au capital de 8 291 800 Dinars

Siège social : ZI Grombalia Nabeul 8030

Identifiant Unique : N°753912V

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration du 24/11/2021, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 7/12/2021 sous le numéro 21705301, quittance numéro 075975, dont un exemplaire a été

déposé au registre national des entreprises sous le numéro 2021117172 en date de 15/12/2021, il a été décidé ce qui suit :

La démission de Mr Mohsen Boujbel en sa qualité de président du conseil d'administration et la nomination de Mr Lotfi El Oudi en qualité de nouveau président de conseil d'administration pour toute la durée restante de son mandat.

2021R03077SANB2

SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS GAZEUSES"SNBG"

Société anonyme

Au capital de 57 091 000 Dinars

Siège social : Z.I Grombalia 8030

Identifiant unique : 005234P

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration du 24/11/2021, enregistré à le recette des finances de Grombalia le 7/12/2021 sous le numéro 21705302, quittance numéro 075976, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 2021117180 en date de 15/12/2021, il a été décidé ce qui suit :

La démission de Mr Mohsen Boujbel en sa qualité de président du conseil d'administration et la nomination de Mr Lotfi El Oudi en qualité de nouveau président de conseil d'administration pour toute la durée restante de son mandat.

2021R03078SANB2

Notice

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Société Marina Médicale Internationale

SA ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social : 15.700.000 DT

Siège social : Rue 14 Janvier Immeuble Aida Sfax

MF : 1337782R

RC : B0841482014

N° d'affiliation à la CNSS : 45337016

La société a pour objet la construction et l'exploitation de polyclinique à Djerba.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

Chaque membre de l'assemblée générale dis se d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente.

Répartition des résultats :

- réserve légale : 5% au moins sont relevées sur les bénéfices nets.

- sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 12 décembre 2021 dont un exemplaire original a été déposé au registre de commerce tenu auprès du registre national des entreprises Sfax, le 15/12/2021 sous le n°AC081952021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Sfax le 14/12/2021 sous le n°21506760 quittances M007276 et M007277, il a été décidé ce qui suit : augmentation du capital de deux million trois cent mille dinars (2.300.000 DT) pour le porter de quinze millions et sept cent mille de dinars (15.700.000 DT) à dix huit mille de dinars (18.000.000 DT), et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales.

Cette augmentation s'effectuera, moyennant une prime d'émission de cinq (5D) par toute action émise, par la création de vingt trois mille (23000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cents dinars (100,000 D) chacune qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération sera effectuée totalement à la date de la souscription.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital.

Les fonds provenant des versements seront déposés à la Banque de l'habitat, dans le compte indisponible n°14301301300700119054 ouvert au nom de la société Marina Médicale Internationale.

2021X01487SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis de distribution

Société AERO STANREW - en liquidation

60, Avenue de l'Union du Maghreb Arabe, la Soukra 2036 Ariana

Capital : 2.500 dinars

MF : 0971614C

Suite au procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 2021, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 30 juillet 2021 sous le n°21505311 quittance numéro M061586 et déposé au Registre National des Entreprises sous le n°2021 68079 le 4 août 2021 décidant la dissolution et la liquidation de la société AERO STANREW et la nomination d'un liquidateur, le liquidateur informe les créanciers de la décision de distribution du produit de la liquidation suivant leurs rangs. Toute personne intéressée peut faire opposition entre les mains de liquidateur élisant domicile au 13, rue Ibn Qutayba Cité Jardins 1002 Tunis dans un délai de 90 jours de la date de parution de cet avis par le recours au Juge des référés qui statue sur la régularité de l'opération de distribution conformément à l'article 46 du Code des Sociétés Commerciales.

2021T01227SRLB2

Société Tabarka Tourisme et loisirs

Société à responsabilité limitée

Capital : 50.000 dinars

Siège social : la zone touristique de Tabarka

Matricule fiscal : 0038068Y

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire établi par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tabarka le 28/10/2021, quittance n°M030958, dont le numéro d'enregistrement est 21701048, complété par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tabarka le 2/11/2021, quittance n°M031402, dont le numéro d'enregistrement 21701072, et déposé au registre national des entreprises sous le n°2021116817 le 14/12/2021.

Il a été décidé et arrêté ce qui suit :

1- La déclaration de décès de l'associé et gérant de la société, Ali Saidi.

2- La distribution des actions lui appartenant à ses héritiers comme suit :

Naima Ben Boujemaa 03 / 24 actions

Anis Saidi 14 / 24 actions

Shaima Saidi 7 / 24 actions.

3- Nomination de Monsieur Anis Saidi en qualité de nouveau gérant de la société pour une durée de trois ans, renouvelable, sauf décision contraire avec pouvoirs absolus, à l'exception de la cession et de l'hypothèque des biens revenant à la société qui nécessite une décision unanime des associés.

2021R03090SRLB2

SOCIETE SOUSSE INTERNATIONAL SCHOOL

Rue Omar Khayem Bouhcina Sousse

MF : 1587366TAM000

Selon un procès-verbal daté de 12/7/2021, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse, sous le numéro 2102027, déposé une copie au Registre National des Entreprises, et il a été délivré au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprise sous le numéro 202160872. Bulletin numéro 145.

Et il a été décidé d'augmenter le capital social de 30 000 dinars à 1 545 870 dinars

2021S01411SRLB2

SOCIETE SOUSSE INTERNATIONAL SCHOOL

Rue Omar Khayem Bouhcina Sousse

MF : 1587366TAM000

Selon un procès-verbal daté de 16/8/2021, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse, sous le numéro 21702655, déposé une copie au Registre National des Entreprise, et il a été délivré au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprise sous le numéro 202193682. Bulletin numéro 191.

Et il a été décidé d'augmenter le capital social de 30 000 dinars à 1 560 000 dinars

2021S01412SRLB2

NEO-SOFT TUNISIE SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 34.000 Euros

8, Imm. KAFFEL, 1er Etage - Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1326282Q

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associées du 11/10/2021- enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis REAS, le 23/11/2021 sous n°QM009576 En°2150749.

Les associés décident d'augmenter le capital social pour le porter à 134.000 Euros.

Dont un exemplaire du P.V ont été déposés au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique n°1326282 Q en date du 2/12/2021.

2021403073SRLB2

YAZAKI TUNISIA SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 12.000.000 Euros

Nouvelle Zone Industrielle d'Aguila II - Route de Tozeur - Gafsa 2100

I.U : 1098077 P

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 31/3/2021 (16/9/2021) enregistré à la recette des finances Av. Farhat Hached, Gafsa le 1/12/2021 sous n°QM034581 En°21806116.

Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/3/2021.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 31/3/2021 (16/9/2021) enregistré à la recette des finances Av. Farhat Hached, Gafsa le 1/12/2021 sous n°QM034585 En°21806117.

Les associés ont décidé la continuation de l'activité de la société en application de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales.

Dont un exemplaire des P.V ont été déposés au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique n°1098077P en date du 8/12/2021.

2021403074SRLB2

LEGAL INTERNATIONAL - HEB SARL

Capital social : 121.000 DT

6, Rue Ibn Hazm - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1277889S

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 1/11/2021 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène, 1082 Tunis le 1/12/2021 sous Qn°M071519 En°21806897

- Les associés ont décidé de renouveler le mandat de Mr, Habib Hadj Kacern en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1277889S le 6/12/2021.

2021403075SRLB2

LEGAL TECH TUNISIE SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 11.000 Dinars

6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1710061 Y

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/4/2021 enregistré à la recette des finances El Mahrajene - Tunis le 26/11/2021 sous

Qn°M070692 En°21506765 & Suivant les statuts mis à jour du 30/4/2021 enregistrés à la recette des finances El Mahrajene Tunis le 26/11/2021 sous Qn°M070694 En°21806766

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social. Le nouveau capital social est 11.000 Dinars.

Après examen des statuts mis à jour, les associés ont approuvé les statuts tels qu'ils leur ont été présentés.

Dont un exemplaire du P.V et des statuts mis à jour ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1710061Y le 8/12/2021.

2021403076SRLB2

SOCIETE ELECTRO BUSINESS SYSTEM

SARL au capital de 10.000 Dinars

Siège social : 23 Rue Farés Al Khouri - 6ème étage B62 1000 - Tunis

Identifiant Unique : 368181J/A/M/000

Suivant la décision collective des associés du 31 octobre 2021, enregistré à la recette des finances avenue de La Gare, quittance n°M054456, enregistrement n°21505759, dont un exemplaire a été déposé à l'RNE Les associés, de la société ELECTRO BUSINESS SYSTEM ont décidé à l'unanimité ce qui suit :

1- La dissolution anticipée de la société.

2- La nomination de M. Ezeddine Ouertatani comme liquidateur de la société

3- La fixation du siège de la liquidation à Résidence Manarat Al Ahbeb Immeuble 1 App 1 - Ariana. Les correspondances devront être envoyées et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés à cette adresse.

2021403079SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Société CHERIFA DE SERVICE INFORMATIQUE

Capital social : 2000DT

Maison de la mer App n°552 1er étage Kantaoui 4089 Hammam Sousse

Matricule fiscal : 1694617 S

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale daté le 27 novembre 2021 et enregistré à la recette des Finances de Hammam Sousse le 29 novembre 2021 sous le numéro 21505770 reçu n°M085703 :

A décidé la dissolution de l'entreprise en outre le versement de l'originale de PV au registre national des entreprises le 6 décembre 2021 sous le n°2021114562 et au jour de 29 novembre 2021 a été fermé l'identifiant fiscal et la présentation des états financiers et la cessation de l'activité.

2021S01409SRUB2

AUTRES SOCIETES

CHINA COMMUNICATION CONSTRUCTION COMPANY LIMITED

BUREAU DE LIAISON

Ayant son siège : 8, Rue du Lac Neuchâtel - les Berges du Lac 1

Identifiant unique : 1544521 B

Par décision du gérant en date du 20/8/2021, enregistré à la recette des finances les Berges du Lac sous le n°21706337, Reçu n°M063938 le 31/8/2021, le gérant a décidé :

- Transfert du siège social à l'adresse suivante : 36, Avenue les jardins du Lac -Les Berges du Lac 2.

Une copie de la décision a été déposée au Registre National des Entreprises RNE en date du 10/9/2021 reçu n°202188698.

2021403070SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 7 décembre 2021 enregistré le 10 décembre 2021 sou le numéro 21204552 quittance numéro M085359 à la recette des finances Raoud a été conclus entre Taher Ben Mahmoud Grainia et Bassem Ben Hamadi Ben Arbi Trabelsi la vente du fonds de commerce sis au 7 rue de la plage Raoud 2056 Ariana. Les oppositions seront déposées à l'office du rédacteur de l'acte Maître Fekih Abdlkrim 41 avenue Khéridine Pacha bloc A 2 étage 1073 Montplaisir Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 17/12/2021.

2021T01221FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé et datant du 24/12/2020 à la municipalité de Bardo, enregistré à la recette des finances de Rue Ghandi le 12/10/2021 sous n° Quittance 65047 n° d'enregistrement 21204196, rédigé par maître Mohamed Ferjani, monsieur Ferouk Chehidi demeurant appartement 27 immeuble Bardo center a vendu à madame Selma Hafsaoui demeurant à 4 rue 4036 el Mellassine le fonds de commerce situé au Center Claridj avenue Habib Bourguiba deuxième étage Boutique n°3-13 Vente de prêt-à-porter y compris ses éléments corporels el incorporels. Toutes oppositions potentielles seront faites entre les mains de l'acheteur à la boutique objet de la vente Claridj Avenue Habib Bourguiba dans les délais de vingt jours à compter de la publication de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cela a été publié le 17/11/2011 sous le numéro 11060 au journal Alchourouk.

2021T01228FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances Hammamet le 8/12/2021, sous le n° 21205502 Quittance n°M112108. Mr Nawfel Ben Sadok Ben Bachir Hichri a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments

corporels et incorporels exploite en tant que commerce de l'habillement en détail sis avenue Ali Hammi Hammamet 8050 à Mr Riadh Ben Sadok Ben Bachir Hichri.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'avocate Souad El Gueni son bureau sis avenue de la République espace kochkach 1er étage hammam et dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien 17/12/2021.

2021R03072FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Mournaguia le 14/12/2021, sous le n° 21202120 Quittance n°M049739. Mme Hajer Bent Taeib Ben Omar Jemaa a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploite en tant que parapharmacie selon le contrat explicatif enregistré à la recette des finances Mournaguia le 14/12/2021, sous le n° 21902421 Quittance n°M049741 sis n°3 Immeuble n°71 avenue Habib Bourguiba Mournaguia Manouba à Sté Para Maram représenté par son représentant légal

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de maître Sawsen Salami à son adresse sis n°10 3ème étage Immeuble Jawhra Manouba dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien 17/12/2021.

2021R03088FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 6/12/2021 enregistré à la recette des finances La Marsa en date du 7/12/2021 sous le n°21207204 - quittance n°M103072, Madame Fatma Liliya Bent Taoufik Jammeli droit lui-même et la société Zamzem, Société à responsabilité limitée unipersonnelle, Matricule fiscal n°1330968V, siège social sis à n°150 rue Hédi Chaker La Marsa 2078, en tant que l'associée unique et la gérante de la société a vendu à Madame Houda Bent Ali Boussaid, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour le commerce des cadeaux en gros et des fruit secs en détails au local n°150 rue Hédi Chaker La Marsa 2078.

Les oppositions seront reçues auprès de cabinet de maître Weslati Marwa avocate à la cour d'appel, sis Il avenue Habib Thameur - Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux "La Presse" et "Essahafa" du 14 décembre 2021 et "Achourouk" du 15 décembre 2021.

2021R03092FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 3 décembre 2021, enregistré à la recette des finances de Ksibet El Mediouni le 3/12/2021 n° d'enregistrement 21201243 n° de quittance M027653 Kamel Othman vend et cède à Hamida El Baccouche, la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels affecté au commerce des équipements de domicile, sis à la Rue Habib Bourguiba de Bennane.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce citée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 16/12/2021.

2021S01414FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 02/12/2021 enregistré à la recette des finances de Ksour Essef le 02/12/2021 sous n°21201445 reçu n°46398, Mme. Marwa Bent Mohamed Mougaida domiciliée au 39 rue Abdallah Boukriss Ksour Essef Mahdia, a vendu à Mr. Zied Ben Salah Ben Elanes domicilié à la rue du Kef Moknine gouvernorat de Monastir, la totalité du fonds de commerce situé au 1er étage de l'immeuble Elwesleti situé aux arcades place du 14 janvier Ksour Essef gouvernorat de Mahdia destiné à la vente des volailles.

Cet article a été publié dans le journal «Echourouk» du 15/12/2021.

Et toute opposition se fait auprès de l'acheteur dans les délais exacts suivant le code du commerce.

2021S01416FCCC2

Vente d'une part d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/12/2021, enregistré à la recette des finances Sakiet Zit le 14/12/2021 sous le n°21202815 quittance, n°M060677, Mme Nour Trabelsi, CIN n°09996405 a vendu à Mr Mohamed Jbir CIN n°11111115 la moitié à l'indivis des éléments incorporels du fonds de commerce destiné pâtisserie sis à rue Moktar Ziadi Sakiet Zit Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Ahmed Oualha rue de l'armée im. Eudar Sfax et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 16/12/2021 aux journaux Essabah et le Temps.

2021X01488FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 11/11/2021, enregistré à la recette des finances Habib Bourguiba le 6/12/2021 sous le n°21205092 reçu n°M073575, Adam Azaiz titulaire de la CIN n°11093802 résidant à route Mharza km 1.5 Sfax, a vendu au profit de Achraf Affes titulaire de la CIN n°08823758 résidant à cité elhabib n°61 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la route Mharza km 1.5 numéro 18 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels et suivant les conditions mentionnées dans le dit acte.

Cette annonce a été publiée en deux journaux "Echourouk" et le Quotidien du 9/12/2021, tenant compte que toute opposition sera reçue au bureau de Maître Kais Ben Saida sis à centre Marhaba rue Tahar Sfar 3ème étage Bloc A Sfax.

2021X01494FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente rédigé par Maître Mohamed Ali Yazidi Avocat à la cour en date du 20/10/2020, et enregistré à la recette des finances La Marsa en date du 02/11/2021 sous le Num 21207260, Quit M103806, Mr Mounir Ben Jemaa a vendu à La Société Délicieuse Tentation le fonds de commerce sis au 6 Rue de l'Indépendance, La Marsa, Tunis destiné à tout type de commerce et exploité comme pâtisserie et Gelaterie.

Toute opposition doit parvenir à la demeure du Vendeur sise au 13 Rue Astarte, Carthage Amilcar, Tunis dans 20 jours au plus tard de la publication.

La vente a été publiée aux journaux La Presse & Essahafa du 15/12/2021.

2021403071FCCC2

Donation d'un demi-fond de commerce

D'après un argumentaire juridique rédigé par M. Mohamed Al-Habib Ben Al-Sheikh Al-Arabi, le témoignage du titulaire de la carte d'identité nationale n°00203874 et de son gardien, où M. Omar ben Mohamed Ben Mohamed Al Menaa, le titulaire de la Carte Nationale d'Identité n°01037847, délivrée en Tunisie le 4/11/2016, a donné tous ses noms et représenté ce qui suit : La moitié d'un Fonds de Commerce, représentée en moitié du côté d'un atelier de mécanique générale situé au 18, rue Ibn Al-Jazzar, Lafayette Tunis, à son fils Mohamed Ahmed Ben Omar Ben Mohamed Al-Menaa, titulaire de la Carte Nationale d'Identité n°08715267 délivrée en Tunisie le 14/6/2019, un certificat complet, en cours de validité, Donation. Les contestations sont acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la date de l'annonce de ce don au Journal Officiel de la République Tunisienne, à l'adresse du dit Locale.

Il est publié au journal le Temps le 15/12/2021.

2021403080FCCC2

Cession de fonds de commerce

Par acte rédigé par maître Hichem Ghribi sous la date 19/11/2021 et enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 02/12/2021 sous numéro n°21201581 quittance numéro M042340.

Mme Imen Bt Abdelkader Saidi a vendu à Mr Jamel Eddin Ben Hassen Ben Ammar tout le fonds de commerce du local commercial activité «vente prêt à porter» sis à Avenue Habib Bourguiba Menzel Jemil Bizerte avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions peuvent se faire auprès de l'acheteur dans un délai de 20 jours dés la date de publication de cette annonce au JORT; au local du fonds de commerce cité ci-dessus.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» le 21/12/2021.

2021403084FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif le 31 décembre 2019 sous le n°19302686 quittance n°M071667, Mr. Mohamed el-aid Bouzidi a loué à Mme Marwa Elbouzidi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels et qui consiste à «un café de 1ère catégorie» sis au 33, avenue Habib Bourguiba Hammam-Lif.

Les oppositions sont reçues par la locataire dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux Journaux «El Chourouk» et «Le Quotidien» du 16 décembre 2021.

2021R03071FCCC3

Location de fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 15/12/2021 enregistré à la recette des finances Sahline le 15/12/2021 enregistrement n°21301762 reçu n°M029743, Nacira Ebn Mhamed a loué à Youssef Azaiez la totalité du fonds de commerce situé à Avenue Taib Mhiri Sahlin avec leurs éléments corporels et incorporels pour une durée de 4 ans du 01/01/2022 au 31/12/2025.

Cette annonce est publiée sur le journal le Quotidien du 17/12/2021.

2021S01410FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

Suivant acte sous seing privé et enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 13/12/2021 sous le n° d'enregistrement 21305314 quittance 80043 GAT ASSURANCES SA a loué en gérance libre à Mme Nesrine Houidek titulaire de la C.I.N n°08349382 consentie pour une période d'un ans à partir du 01/01/2022 renouvelable par tacite reconduction la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans l'activité d'assurance au local sis à l'angle des rues Hédi Nouira et Lénine Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 17 décembre 2021.

2021403082FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Suivant une déclaration n°23 relative à la constitution d'un groupement de développement agricole Drouaa EL kobra et selon l'approbation du gouverneur de Zaghouan le 5 mars 2021.

Raison social : Groupement de développement agricole Drouaa EL kobra.

Siège social : Aouled Arfa, Aouled Zouabi El fahs.

Objectifs :

- Valorisation et utilisation optimales des ressources naturelles.

- Améliorations des voix de distributions des produits locaux.

- Renforcement du rôle de la femme rurales et les aider à s'implanter.

Superviser les adhérents et les guider vers la façon la plus efficace d'agir.

Président : Arfaoui Slah.

Trésorier : Ettayeb Ghada.

2021T01222APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association de Fraternité Tunisienne-Palestinienne.

Type d'Activité : Culturelle.

Siège social : N°55 Avenue Khair Eddine Bacha, Montplaisir, 1002, Tunis.

Objectifs :

- La Consolidation des Relations d'Amitié et de Fraternité entre les deux Peuples Tunisien et Palestinien

- La Participation aux évènements culturels pour présenter l'héritage culturel et traditionnel des deux peuples

- Le renforcement des liens de communication et d'échange intellectuel, culturel, social entre la société civile et les frères palestiniens

- L'établissement des relations avec des associations et des structures ayant des objectifs similaires, à l'intérieur du pays et à l'extérieur, et qui ont des relations diplomatiques en Tunisie.

Les Fondateurs :

- M. Lassaad Chabchoub : Président

- M. Walid Nahal : Vice Président

- Mme Mounira Guizani : Secrétaire Générale

- Mme Souad Tebii : Aide Secrétaire Générale

- M. Kamel Gharselli : Vice Président Adjoint

- Mme Maryem Akili : Trésorière

- M. Moetez Tounsi : Responsable des Relations Externes.

2021R03058APSF1

Constitution d'une association

Il a été formé une association de nature juridique et de développement sous le nom de l'association Tunisienne de la Paix, de développement et de la culture.

Objectifs : L'aide aux sociétés pour aboutir à la Paix - la contribution à la construction d'une société civile pour but de combattre l'agression des femmes et des enfants - la contribution à la diffusion des valeurs de tolérance et la réconciliation entre les peuples - soutenir les efforts de l'état à la création d'une plate-forme au profit des investisseurs étrangers - la contribution de l'essor du domaine culturel touristique et la présentation du patrimoine culturel tunisien.

Le président de l'association : le conseiller Oussama Charfeddine

Trésorier : Ambassadeur de la paix : Fraj Souissi.

Vice- Présidents : Ambassadeur de la Paix Mr Mekki Omri Ambassadeur de la Paix Abdallah Jelidi.

Membres : Seifeddine Afif - Saida Neji - Inesse Hmadouni - Samira Nasri.

2021R03069APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un Nouveau Conseil Syndical

Résidence El Ons - Av Abou Dhabi - Hammamet Nord

Suivant PV assemblée générale ordinaire en date du 13/11/2021 notarié par Maître Cheima Abidi notaire à Nabeul déposé à la municipalité de Hammamet Nord le 13/12/2021 Le nouveau conseil syndical élu a décidé lors de sa première réunion en date du 19/11/2021 la nomination de :

Président : Mr Souheib Ben Yahia

Vice-président : Rochdi Kid

Secrétaire général : Mr Naoufel Charef

Trésorier : Mr Mohamed Ben Torkia.

2021T01226APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Créancier saisi :

Laaroussi Ben Mohamed Jbebli, demeurant en France, choisissant son adresse chez son bureau d'avocat Kantaoui Mouldi situe Rue 8 juillet 1884 le Kef.

En qualité de créancier saisissant.

Débiteur saisi :

Jbebli Abdelwaheb Ben Mahmoud, employé en France, demeurant :

1- 20 Cité esakya Tajerwin Kef

2- Square de moilineaux 92100 Boulogne France 42

Avocat poursuivant :

Maître Kantaoui Mouldi, avocat à la cour d'appel, Rue 8 juillet 1884 le Kef.

Immeuble saisi :

La totalité de propriété immobilière situé ou cité essakya tajerwine Kef au ceinture orientale à la zone urbaine tajerwine d'une superficie totale de 488 m², il contient une surface couverte de 210 m² en forme de voûte et d'autre surface couverte de 40 m² et une espace libre de 238 m².

Mise à prix :

Prix est fixé de 79.960 .000 dt.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance du Kef le 24/01/2022 à partir de 9h du matin.

Observation :

Pour la communication de cahier de charge contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Kef ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères il faut consigner au moins le tiers de la mise à prix.

La visite de l'immeuble se fait tous les jours pendant l'horaire du temps administratif.

2021T01223VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Aberrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tel : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : La S.T.B., S.A inscrite au R.C sous le n°182331996 B représentée par son P.D.G sise à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débitrice : Société NABLI ARTS, S.A.R.L, R.C 51184762014 B représentée par son gérant, siège social sise à Menzel Temime Rue Kairouan Eskalba gouvernorat de Nabeul.

M. Anis Ben Habib Ben Braik Nabli Gérant CIN 06393388 Avenue Kairouan Skalba Menzel Temime gouvernorat de Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F : 222720KAP000

4) L'immeuble mise en vente : C'est un Immeuble objet du T.F n°534827 Nabeul et un terrain rectangulaire ou il a été bâti 2 battisses sur la rue Bouargoub La 1er est mise à la disposition du frère du propriétaire et la seconde est a la disposition du propriétaire, l'atelier est à la disposition de la débitrice principale est sous Douane et est ferme. Le local est équipé de toutes les commodités nécessaires électricité, eau potable et Onas.

5) Prix de la vente : est fixé à 243.445.634 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 19/1/2022 à partir de 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Nabeul.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2021R03079VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Aberrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tel : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B., S.A inscrite au R.C sous le n°182331996 B représentée par son P.D.G sise à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débiteur : M. Hédi Ben Sadok Haffar mécanicien CIN 06328221 sise à Rue Mongi Bali Korba, gouvernorat de Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F : 222720KAP000

4) L'immeuble mis en vente :

L'immeuble mise en vente : ce sont des parts indivises dans l'immeuble objet T.F 606715 Nabeul de 349 m² de l'ensemble de la surface de 22690m² situé à La Rue Haffouz A Korba Gouvernorat de Nabeul se compose d'un terrain rectangulaire ou il a été bâti un Immeuble de 2 étages et le r.d.c se compose de 2 ateliers et le 1er étage avec 2 Habitations avec toutes les commodités

5) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 166.096.775 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi du 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Nabeul l'immeuble peut être visité chaque jour.

2021R03080VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Aberrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tel : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

Créancier poursuivant : La S.T.B., S.A inscrite au R.C sous le n°182331996 B représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nouira.

Débiteurs M Mohamed Haddad, commerçant R.C Inconnu CIN 018202778 demeurant à la rue Abou El Kacem Chabbi Korba Nabeul

3) Mme Rym Bent Mohamed Khemir Epouse Mohamed Haddad ; CIN 06259892 demeurante Rue Abou El Kacem Chabbi et 2 rue Ibnou Majid cité Chabbi Korba Nabeul

Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

L'immeuble mis en vente : immeuble objet du TF n°546540 Nabeul dénommé «BOUSTAN EL HANA» situé à la rue Ibnou Majed n°2 Cité Chabbi à Korba Nabeul du gouvernorat de Nabeul dans une zone d'habitation d'une superficie de 196.5 m² c'est un terrain où il a été bâti une bâtisse de 2 étages (R.D.C et 1er étage), Le local est équipé de toutes les commodités nécessaires électricité, eau potable et Onas.

La mise à prix : est fixé à 147.549.347 dt outre les dépenses qui seront fixées le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : La vente est fixée devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul, le mercredi 19 janvier 2022 à partir du 9h du matin.

- L'immeuble peut être visité tous les jours.

2021R03081VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Aberrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tel : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A. Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. - En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) La débiteur : M. Sami Ben Mohamed Ben Mokhtar Boumaiza. RC 198991998 A / CIN 0626272285 profession commerçant 10 Rue Habib Bougatfa. Dar Chaabane El Fehri - Nabeul

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mise en vente : C'est immeuble objet T.F 610980 Nabeul de 257 m² situé à l'entrée de Beni Khiar Avenue Habib Bourguiba Gouvernorat de Nabeul se compose d'un terrain nu où il est permis de bâtir un Immeuble de 3 étages plus le r. d. c dans une zone d'habitation équipée de toutes les commodités.

5) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 205.600.000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

6) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le mercredi 26 janvier 2022 à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2021R03082VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie Immobilière

Maître Hazgui Hechmi

Avocat à la cour de cassation

Résidence Beb Kram Monastir

Tel : 73 467 888

1- Poursuivant : Monsieur Abdelmajid Korbi, demeure à la rue Ahmed Tlili Khniss.

2- Avocat poursuivant : Maître Hazgui Hechmi, Avocat à la cour de cassation, Demeurant à Beb Kram Monastir.

3- La partie poursuivie : Raouef Ben Salem Elgayeb, Commerçant, Demeurant Avenue Opération Sahel Jammel Monastir.

4- Immeuble saisi : La totalité des parts indivises soit deux de la totalité de douze parts indivises de la succession de sa mère Saida Saddem et de la succession de son père de la totalité de la propriété à usage d'habitation sis bir Taieb Jammel composé d'une entrée (skifa), 3 pièces, cuisine, salle d'eau et hall.

La propriété est également compose de deux pièces ouvrant sur la voie publique.

5- Mise à prix : Cent onze mille quatre cent cinquante trois dinars et cinq cent soixante onze millimes (111.453d571) selon estimation de l'expert Mr Zouhaier Jedda nommé par ordonnance du tribunal d'instance de Monastir n°79869 datée du 17/9/2021.

7- Date et lieu de l'adjudication : Mercredi douze janvier deux mille vingt deux (12/01/2022) à partir de neuf heures du matin devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de Première Instance de Monastir.

8- Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal, ou s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant et toutes personnes voulant participer aux enchères doit consigner le tiers (1/3) du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie irrévocable du même montant, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2021S01418VEPA1

Maître Sami Elleueh

Deuxième vente sur saisie exécution immobilière

Chambre des ventes immobilières

Tribunal de première instance de Sfax

N°5561 audience du 24/01/2022

Le poursuivant : 1- Société le Bois du Sud, représentée par son représentant légal; demeurant à la route Mahdia avenue Habib Mazoun Sakiet Eddeir Sfax.

2- Société Triki d'importation et du commerce du bois du fer et matériaux de construction «sotib» représentée par son gérant, demeurant la route Mahdia km 5 Sakiet Eddeir Sfax.

Représentées par leur avocat maître Sami Elleueh demeurant à immeuble Marhaba Centre B4-5 rue Taher Sfar 3000 Sfax MF : 168552 D; auprès duquel est désigné leur domicile élu pour les besoin de cette procédure.

Le saisi : Khaled ben Yousef Abida ; commerçant ; demeurant au 38 zenket abida Sakiet Ezzit route de Tunis 3021 Sfax cin 05388398

L'immeuble objet de la saisi et la totalité de la moitié, indivise du lot de terrain vierge mesurant à partir de l'angle coté nord - est vers le sud avec légère inclinaison vers l'est 26.65 m² puis vers l'ouest avec une légère inclinaison vers le sud 14.50 puis vers le nord avec légère inclinaison vers l'ouest 25 m puis vers l'est avec une légère inclinaison vers le nord 19 m jusqu'au point de départ, d'une superficie de 430 m²; limitée au sud par Mohamed Abida, à l'est par un passage d'où son entrée consistant en une rue projetée; au nord par Slim Abida et à l'ouest par ancien borj appartenant aux héritiers Abida ; sis à la route de Tunis n°38 zenket Abida Sakiet Ezzit 3021 Sfax.

Mise à prix après réduction du prix de 40 pour cent : 15.420,000 d.

Lieu et date de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi 24 Janvier 2022 à partir de 9 h du matin à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, Rue Victor Hugo 3000 Sfax,

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignement : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de première instance de Sfax ou l'étude de Maître Sami Elleuch Imm Centre marhaba B 4 - 5 Rue Taher Sfax 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2021X01470VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisien Bank, société anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3.000.

Le saisi : 1) Mr Faouzi Ben Abdessalem Ktata (débiteurs) gérant d'une société, titulaire de la CIN 01032967, y demeurant Rue de Martyrs n°15 Sakiet Eddayer Sfax.

2) Faiçal Ben Abdessalem Ktata (débiteur hypothécaire et caution hypothécaire) agriculteur titulaire de la CIN 01065856, y demeurant Rue de martyrs n°15 Sakiet Eddayer Sfax.

3) Manel Bent Faker Ktata (caution hypothécaire) titulaire de la CIN 08800831 y demeurant Avenue Habib Maazoun n°14 Sakiet Eddayer Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moala Huissier Notaire sous le n°32022 le 7/10/2021 sur la totalité de la propriété sise Route de Mahdia Km 14 Sfax représentée pat une parcelle de terrain forme rectangulaire clôturée de tous les cotés de superficie est de 13511 m² représentée par une partie de parcelle n°401 cadastre zone El Bderna - I - des constructions existants sur cette parcelle du terrain :

-2 Bâtiments (poulailler), toiture par tôles ondulées Zink, sol cimenté.

*poulailler n°1 sud-nord de superficie couverte est de 661 m² et le poulailler n°2 est-ouest de superficie est de 718 m².

- Réservoir d'eau loge du gardien à coté est de superficie couverte est de 63 m² qui contient 2 pièces, hall, cuisine et suites.

- Citerne d'eau pour réserver l'eau potable.

- Poulailler toiture béton armé limité à l'est citerne d'eau, de superficie couverte est de 74 m²,

- Local pour les ouvriers de superficie couverte est de 64 m² composé de 2 pièces et cuisine.

- Sondage équipé électrique.

La totalité du parcelle de terrain, plantée olives.

Les limites de cette propriété : du Sud Mokhtar El Badrani,de l'Est route agricole, du Nord Younes El Badrani et de l'ouest Ali El Badrani,

Mise à prix : est fixé à six cent douze Milles Dinars (612.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 17 Janvier 2022 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 204.000.000 dinars par l'Intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples Informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax, 1 où est déposé le cahier des charges.

2021X01490VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Ines Fakhfakh

Avocat à la cour de cassation

23 Rue d'Egypte Lafayette Tunis

M.F : 510047 E/A/P/000

Tel : 71.282.575

Fax : 71.282.315

Vente aux enchères publiques de 2 immeubles immatriculés :

Le 1er dénommé «Maamoura 30» objet du Titre Foncier 599944 Nabeul et le 2ème dénommé «Faouzia 271» objet du Titre Foncier 599896 Nabeul

Poursuivant : BH BANK - (Banque de l'Habitat auparavant) représentée par son Président Directeur Général - S.A - Identifiant Unique RNE 0024588W - R.C 13881 1996B Tunis - dont son siège social au 18 avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Said Ben Maaouia- Commerçant - R.C n°A0728792008 Nabeul - Titulaire de CIN n° 05101146, demeurant : Sidi Abdelmoneem Menzel Temirn Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Ines Fakhfakh - Avocat à la cour de cassation 23 Rue d'Egypte Lafayette Tunis.

Immeubles saisis :

Le premier immeuble dénommé «Maamoura 30» objet du Titre Foncier 599944 Nabeul sis à la Délégation de Menzel Temim Gouvernorat Nabeul, constitué de la parcelle n°D71 qui est délimitée du sud par la parcelle n°D72, de l'ouest terrain d'autrui, du nord la parcelle n°D70, propriété de Said Ben Maaouia et de l'est la route régionale n°45; d'une superficie globale de (1ha,63a,50 ca) il s'agit d'une terre agricole d'une forme semi rectangulaire destinée pour les grandes cultures semées en orge. Le terrain est plat et donne directement sur la route régionale n°45.

Le deuxième immeuble dénommé «Faouzia 271» objet du Titre Foncier 599896 Nabeul sis à la Délégation de Menzel Temim Gouvernorat Nabeul; constitué de la parcelle n°D70 qui est délimitée du sud par la parcelle n°71, propriété de Said Ben Maaouia, de l'ouest terrain d'autrui, du nord la parcelle n° D73 et à l'est la route régionale n°45 ; d'une superficie globale de (2ha,18a,90 ca) il s'agit d'une terre agricole d'une forme semi rectangulaire. Le terrain est plat, il est clôturé du coté de la route régionale n°45 et sur lequel est bâti des bâtiments consistant en une administration à l'entrée coté nord est, un hall couvert de structure métallique installée sur des supports métalliques ses murs en brique; elle est suivie d'une étable de moutons, couverte de ciment et graviers, ses murs en brique; son toit en dalle en partie et l'autre partie est couverte par structure métallique et des étables d'élevage et d'engraissement de veaux; ses murs en brique ; son toit est en coupole style arabe ; ses portes en fer ; devant elle s'étend une vaste cour couverte de ciment et de graviers qui mène à un abattoir et une chambre froide suivie d'une 2ème étable pour moutons et chèvres, clôturée par des murs en brique ne dépassant pas l'hauteur de 1.50 m, couverte de structure métallique installée sur des supports métalliques; les murs extérieurs délimitant le terrain du voisin du coté nord comportent des fenêtres avec fer forgé pour éviter l'entrée des inconnus, il est suivi du coté ouest 2 grands étables (Hangars) réservés pour l'élevage des vaches, leurs murs en brique de hauteur de 4 mètres munis de poteaux en béton et d'autres métalliques pour supporter la structure métallique du toit; il a constaté qu'ils sont fermés par des grandes portes en acier ; les fenêtres de tous les murs sont protégées par du fer forgé. Devant ces 2 Hangars,

se trouve des couloirs couverts de structure métallique supportée par des poteaux métalliques, ses murs à l'arrière sont de hauteur de 3 mètres, ses murs d'avant sont de hauteur de 1 mètre; elle est réservée pour les vaches et un autre couloir couvert de structure métallique pour le stockage des aliments de bétail et le reste de la parcelle contient la récolte de foin.

Mise à prix :

Le premier immeuble dénommé «Maamoura 30» objet du titre foncier 599944 Nabeul est estimé à deux cents soixante quatorze milles six cents quatre vingt dinars (274.680,000 Dinars) après la déduction de la proportion légale de 40%. La valeur de ses revenus habituels par saison agricole est estimée à (20.000.000 Dinars).

Le deuxième immeuble dénommé «Faouzia 271» objet du Titre Foncier 599896 Nabeul est estimé à neuf cents trente six milles sept cents trente deux Dinars (936.732 ,000 Dinars) après la déduction de la proportion légale de 40%. La valeur de ses revenus habituels par année est estimée à (200.000.000 Dinars).

Date et lieu de la vente : Mercredi le 19 Janvier 2022 à partir de neuf heures devant la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Consultation du cahier des charges : Au greffe du Tribunal indiqué ou au Cabinet de Maître Ines Fakhfakh.

La participation à l'adjudication doit être par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix, ou par la présentation d'un chèque certifié du même montant.

Les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.
2021403081VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de distribution des deniers

Affaire n°86 au tribunal de 1ère instance de Médenine

Suite à la requête de distribution des deniers déposée par maître Bouguerba Rached avocat à la cour de cassation à Médenine au greffe du tribunal de 1ère instance de Médenine à la faveur Mr Habib Mansouri, Azidine Baroudi, Mohamed Ghouma, Mokhtar Latrach, Lakhder Mansouri, Mohamed El Gouil, Ali Sfifir, Hédi Kaled, Habib Authmani, Mohamed Bousetta, Mohamed El Mousbahi, Hédi Ejouili, Mefteh Thameur, Mohamed Ibrahim, Naceur Bousaid, Salem Ezzaydi, Nourdine Atigu, Abdel Karim Nouma, Median El Mansouri.

Et qui vise à distribuer la somme de quatre cent quatre vingt dix mille dinar (490.000.000) et après avoir réviser touts les documents joints et surtout le Quitus de consignation de la dite somme à la caisse des dépôts et de consignation à Médenine n°M063410 du 25/8/2021 et en application des articles 465 et 466 du code de procédure civile et commerciale Mr le juge commissaire ordonne l'ouverture de procédure de distribution des deniers et ordonne au greffe du dit tribunal d'annoncer l'ouverture de la procédure de publication par un avis apposé au tableau d'affichage du dit tribunal et une insertion au J.O.R.T.

En application des articles 466, 467, 468 C.P.C.C tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres des créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite par un avocat en étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

2021R03086VEPA2

Ouverture de distribution

Suivant décision du 3/12/2021 rendu par Mr le juge commissaire au tribunal de 1ère instance de Bizerte dans l'affaire n°237 concernant la distribution du montant consigné à la caisse de dépôts et consignations suite à la vente du navire "Andro" appartenant à Vecente Blanes Castillo et ce après une requête de distribution déposée par Maître Nekaies Mohamed, Avocat, au nom de la société «AVITAILLEMENT PLUS LOGISTIC» et suite à une saisie effectuée sur le navire sus-visé et à la consignation à la caisse de dépôts et consignations d'un montant de cent quatre vingt dix sept milles dinars (197.000d.000), (suivant reçu n°M097751 en date du 29/11/2017 objet d'une attestation de consignation du montant n°15320 en date du 24/01/2018.

Tout créancier désirant participer à la distribution de la somme consignée sus-visée doit à peine de forclusion et de déchéance de ses droits produire ses titres de créance au greffe du tribunal sus-visé avec une demande de collocation par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude du quel domicile est élu dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis au journal officiel ou à partir de sa réception d'une lettre recommandée et sous réserve de respecter les dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale en énonçant les causes de préférence de sa créance s'il y a lieu, faute de quoi il sera déchu de son droit et sa dette ne sera pas prise en considération par Mr le juge commissaire au moment de la distribution des deniers.

2021R03089VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SOCIETE LASER TECH DENTAL INDUSTRY

SA au capital de 2.352.000 dinars

Siège social : Zone industrielle Hammam Zriba Zaghouan

MF : 1013002D/A/M/000

RC : B0648892007

Suite au dernier Conseil d'Administration de la société, tenu le 28 octobre 2021, les actionnaires de la société LASER TECH DENTAL INDUSTRY S.A sont convoqués en assemblée ordinaire, au siège social de l'UGFS, Rue du Lac Biwa-Immeuble Fraj - 2ème étage, Les Berges du Lac, et ce le 11 Janvier 2022 à 10 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du CA sur l'exercice 2017

- Lecture et approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2017

- Approbation des états financiers de l'exercice 2017

- Quitus aux membres du Conseil d'administration

- Questions diverses.

2021T01225SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SODEK-SICAR

Société anonyme

Au capital de 6.236.055,000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - en face de la BCT Kasserine - 1200

I.U : 594166X/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement Economique de Kasserine (SODEK-SICAR) sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le jeudi 13 janvier 2022 à 12h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts de la société,

2- Examen de la situation de la société conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2021R03073SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SODEK-SICAR

Société anonyme

Au capital de 6.236.055,000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - en face de la BCT Kasserine - 1200

I.U : 594166X/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement Economique de Kasserine (SODEK-SICAR) sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le jeudi 13 janvier 2022 à 10h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020,

4. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2020,

5. Quitus aux Administrateurs

6. Affectation des résultats de l'exercice 2020,

7. Approbation des conventions réglementaires conclues par la société, régies par l'article 200 du (C.S.C)

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023,

9. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2021.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2021R03074SANB3

Convocation

Société Tunisienne d'Engrais Chimiques

Société anonyme

Au capital de 6.500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane Jebel Jeloud - 1009 - El Ouardia

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire le mardi 11 Janvier 2022 à 11 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard et le mode de convocation de la tenue de l'assemblée générale ordinaire;

2. Approbation des états financiers de l'exercice 2020 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2020 ;

4. Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales ;

5. Quitus aux Administrateurs ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

7. Renouvellement des mandats des administrateurs ;

8. Nomination d'un Co-commissaire aux comptes;

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2021R03075SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tunisie Autoroutes

SA au capital de 1179.529.300 DT

RC : B129151996

Siège social : Imm. «Tunisie Autoroutes» Rue Baya Rahal Centre Urbain nord 1003 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Autoroutes, sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire, le Mardi 11 Janvier 2022 à 10h, à la Maison de l'entreprise - institut arabe des chefs d'entreprises rue Torkana Lac I, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de la réunion de l'assemblée générale;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration lié à l'activité de la société pour l'année 2020 ;

3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020 ;

4- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2020;

5- Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales;

6- Affectation des résultats;

7- Quitus aux administrateurs;

8- Renouvellement des fonctions des membres de conseil d'administration;

9- Approbation de nomination des membres de conseil d'administration;

10- Création d'un nouveau siège permanent au sein du conseil d'administration;

11- Fixation des jetons de présence des membres de conseil d'administration et les membres de comité d'audit.

12- Autorisation de publier et de déposer.

2021R03084SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Tunisie Autoroutes

SA au capital de 1179.529.300 DT

RC : B 129151996

Siège social : Imm. «Tunisie Autoroutes» Rue Baya Rahal Centre Urbain nord 1003 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Autoroutes, sont convoqués à se réunir en assemblée générale extraordinaire, le mardi 11 Janvier 2022 à 11h30, à la Maison de l'entreprise - institut arabe des chefs d'entreprises Rue Torkana Lac I, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital;

2- Abandon du droit préférentiel de souscription au profit de l'Etat Tunisien;

3- La mis à jour de l'article 6 du règlement intérieur.

2021R03085SANB3

Convocation

SOCIETE LES INDUSTRIES NOUVELLES DU PLASTIQUE

INOPLAST

Société anonyme

Au capital 27 500 000 Dinars

Siège social : Route de Mateur km 7, Manouba

Identifiant unique (RNE) : 0000768V

Messieurs les actionnaires de la Société INOPLAST S.A sont invités à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendront successivement le mercredi 19 janvier 2022 à 10 heures et à 11 heures au : 70, avenue Mohamed V, 3ème étage, 1002 Tunis belvédère, et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'AGO (à 10 h) :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

3- Approbation, s'il y lieu, du rapport du conseil d'administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6- Renouvellement des mandats des administrateurs.

7- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Ordre du jour de l'AGE (à 11 h) :

1- Statuer sur le sort de la société conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Questions diverses.

Tous les documents relatifs aux dites assemblées générales sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social ci-haut mentionné.

2021R03087SANB3

Convocation

MANUFACTURE DES PRODUITS CERAMIQUES ET DERIVES ESSID ET Cie

(M.P.C ESSID S.A)

Matricule fiscal : 40078 w/A/M/000

Société anonyme

Au capital social de 5.785.136 dinars

N° Affiliation C.N.S.S : 13058727

Siège social : Z.I. 8011 Dar Chaabene el Fehrie

Tous les actionnaires de la société «MANUFACTURE DE PRODUITS CERAMIQUES ET DERIVES ESSID ET CIE» M.P.C ESSID s.a sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 15/01/2022 à 11h au siège de la société pour ce prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du commissaire aux comptes.

2021R03093SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société CAP SAISONS

SA au capital de 2.950.000 Dinars

Identifiant Unique : 1124919J

Siège social : Ras Dimas - 5092 Bhira - Békalta

Les actionnaires de la Société CAP SAISONS, sont convoqués le mercredi 05 Janvier 2022 à 15 heures au siège social de la société à Ras Dimas-5092 Bhira-Békalta, en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital en numéraire et par compensation de créances et du rapport spécial du commissaire aux comptes;

- Suppression des droits préférentiels de souscription;

- Approbation de l'augmentation du capital social en numéraire et par compensation de créances

- Modification corrélative des statuts de la société;

- Statuer sur la continuité de l'exploitation;

- Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi.

2021S01413SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Méditerranéenne de Prestation Médicale

Clinique La concorde

S.A. au capital : 14.510.000 DT

Registre de commerce : B110470199

Identifiant Unique : 1235624M

Siège social : Cité Boukhazar-Bouhsina Sousse

Les actionnaires de la société Méditerranéenne de Prestation Médicale son convoqué à une assemblée générale ordinaire pour le jeudi 20/01/2022 à 14H, au siège de la société à Cité Boukhazar - Bouhsina Sousse pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement des mandats d'administrateurs

- Nomination ou le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2021S01415SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Liberté d'Exploitation des Eaux Minérales S.A "HAYET"

S.A au capital social de 10.000.000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, 9100 Sidi Bouzid

Identifiant Unique : 421684H

CNSS : 102925-08

Le conseil d'administration de la Société convoque les actionnaires à l'assemblée extraordinaire qui se tiendra le 15/01/2022 à 9 heures du matin au siège de l'unité de production de la société situé à Baten El Gazel Nord à Jelma, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation et approbation du programme d'investissement relatif à l'acquisition de la troisième chaîne de production par la société;

2. Approbation des pouvoirs spéciaux accordés par le conseil d'administration de la société à son président directeur général;

3. Approbation de la mise à jour des statuts de la société conformément aux remarques et observations dictées par la conservation de la propriété foncière de Sidi Bouzid ; et

4. Pouvoirs.

2021403078SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation de l'assemblée générale ordinaire du 15 Janvier 2022

SOCIETE TUNISIAN LUXURY STONE - SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 150.000,000 DT

Siège social : Av. des Usines - ZI Sidi Rezig Mégrine 2033 Ben Arous

M.F : 1626916XAM000

Identifiant Unique : 1626916X

Les associés de la société TUNISIAN LUXURY STONE sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire au siège de la société, le 15 Janvier 2022 à 14H (Heure de Tunis), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modes, délais et date de tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2020 ;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'activité de l'année 2020 ;

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020 ;

4. Lecture et approbation des états financiers pour l'exercice 2020 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020;

6. Quitus au gérant pour l'exercice 2020;

7. Questions diverses.

Mademoiselle et Messieurs les associé(e)s, les documents de l'assemblée vous seront communiqués conformément aux dispositions statutaires.

2021R03083SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le jeudi 13/01/2022

Société Mutuelle de base "En Nasr" Téboulba

MF : 002711 W/M/000

CNSS : 25254 - 34

Le président de la société mutuelle de base «Ennasr» à Téboulba informe les adhérents de la société que l'assemblée ordinaire aura lieu le jeudi 13 janvier 2022 à 10 heures du matin au centre de formation professionnelle au port de Téboulba, pour délibérer sur le même ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports moral et financier pour les années 2018, 2019 et 2020

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour les années 2018, 2019 et 2020

- Délibération sur les rapports, délibération sur les comptes pour approbation

- La révision de la liste des adhérents

- Renouvellement le commissaire aux pour les années 2021, 2022 et 2023

- Renouvellement le un tiers du conseil d'administration.

Observation :

Les adhérents peuvent prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes avant 8 jours de l'assemblée générale :

En cas d'absence, l'adhérent peut donner une procuration pour le représenter dans l'assemblée générale à un autre adhérent au sein de la société de la société mutuelle ou un de ses proches.

2021S01408SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Les Héritiers de Mohamad Ben Ali Kharrat annoncent que leur titre d'un terrain de 630 m², borné Nord Kamoun Est Kamoun, Sud Entrée Ouest Kharrat situé à Route Tunis km 7 Sfax provenant d'achat le 19 juin 1971 a disparu et veulent extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Walid Masmoudi à la rue Slim Charfi Sfax Médina dans un délai de 30 jours à partir de l'apparition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2021X01484DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Fawzi Belgacem annonce que son titre d'un terrain de 500 m² situé à route Daier km 7 Sfax borné Sud Entrée, Est Cherif, Nord Jerbi Ouest Frikha provenant d'achat le 3 octobre 2002 dressé par les notaires Ahmed Maaloul et Ridha Kawbaa a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Walid Masmoudi à la rue Slim Charf Sfax Médina dans un délai de 30 jours à partir de l'apparition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2021X01485DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme Hanen El Bahri annonce que son titre de propriété d'un terrain de 331 m² situé à Sidi Abid Thyna Sfax borné Sud Samir Gargouri, Est Entrée, Nord Salwa Gargouri Ouest Cherif provenant de l'achat le 5 Juillet 2012 dressé par les notaires Ahmed Baccar et Abdelaziz Bouattour a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Walid Masmoudi à la rue Slim Charfi Sfax Médina dans un délai de 30 jours à partir de l'apparition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2021X01486DIVD2

Avis

Fatma fille de Joma Gnih sait dans l'intérêt de son mari Kamel Ben Arfaa Elmaki Ben Mansour en vertu d'une procuration avec justificatif en date du 19/5/2021 avec le témoignage de notaire Mohamed Mzid et son collègue annonce au public qu'il possède deux parcelles de terre la première de surface 1800m² il l'a acquis par achat avec justificatif en date du 16/02/2011 enregistré le 01/3/2011 mo08598 et la deuxième de surface 1214m² il l'a acquis par achat avec justificatif en date du 24/01/2014 enregistré le 20/02/2014 mo11090 les deux parcelles sont situées dans la forêt de Sfax entre les chemin Teniour et Gremda km 14 à Tboulbi. Et leurs actes de propriété ont disparu et ils veulent extraire une deuxième copie originale des deux actes.

Et qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2021X01489DIVD2

Perte d'un acte

Kamel Trabelsi annonce la perte de son acte de propriété d'un appartement au 1er étage sis à route de Tunis km 4 Sfax.

Il veut extraire un deuxième original,

Tous ceux qui ont opposition doivent l'annoncer auprès du Notaire à Sfax Rachid Chéikrouhou dans un délai d'1 mois.

2021X01491DIVD2

Avis

Triki Farhat annonce qu'il possède un terrain de 900 m² à Sfax route Sidi Mansour km 12 effectué par l'acte d'achat daté du 5/5/1994 il a perdu le titre de propriété et il désire extraire une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2021X01492DIVD2

Avis

Jemni Radula annonce qu'elle possède un terrain qui contient arbres d'oliviers à Sfax Route Mharza km 2 effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 13/11/2014 elle a perdu le titre de propriété et elle désire extraire une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2021X01493DIVD2